

IMPORTANT

- Vous devrez également compléter le formulaire [Demande d'enregistrement ou de modification au dossier d'identification ou au choix d'association syndicale](#) et le joindre à cette demande de certificat de compétence occupation.
- Vous devez ensuite faire parvenir à la Commission de la construction du Québec (CCQ) les formulaires mentionnés au point précédent.

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

1. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE

N° de client(e) à la CCQ ou no d'assurance sociale*	
Nom*	Prénom*

2. DOCUMENTS REQUIS POUR LA DEMANDE DE CERTIFICAT DE COMPÉTENCE

Pour connaître tous les détails concernant une demande de certificat de compétence occupation (CCO), veuillez consulter le www.ccq.org/occupation.

Pour la demande de certificat de compétence, voici ce que vous devez présenter :

Règle générale :	Mesure pour favoriser l'accès des femmes, des Premières Nations et des Inuit et des personnes représentatives de la diversité de la société québécoise :
<ol style="list-style-type: none"> 1. Formulaire <i>Demande d'enregistrement ou de modification au dossier d'identification ou au choix d'association syndicale</i> dûment rempli; 2. Lettre de garantie d'emploi de 150 heures sur 3 mois consécutifs d'un employeur enregistré à la CCQ; 3. Photocopie d'un document officiel reconnu et valide pour confirmer votre identité; 4. Attestation de réussite du cours <i>Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction</i>; 5. Documents relatifs à la reconnaissance d'heures de travail prouvant de façon la plus détaillée possible au moins 750 heures de travail dans des tâches correspondant à une occupation dans l'industrie de la construction à l'extérieur du champ d'application de la loi R-20. 	<p>Cette mesure vous permet d'obtenir un CCO sans avoir à présenter de garantie d'emploi.</p> <p>Pour bénéficier de cette mesure, voici ce que vous devez présenter :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Formulaire <i>Demande d'enregistrement ou de modification au dossier d'identification ou au choix d'association syndicale</i> dûment rempli incluant section 3; 2. Photocopie d'un document officiel reconnu et valide pour confirmer votre identité; 3. Attestation de réussite du cours <i>Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction</i>; 4. Documents relatifs à la reconnaissance d'heures de travail prouvant de façon la plus détaillée possible au moins 750 heures de travail dans des tâches correspondant à une occupation dans l'industrie de la construction à l'extérieur du champ d'application de la loi R-20.

Pour les heures qui ont été exécutées à l'extérieur du champ d'application de la loi R-20, vous devez fournir des photocopies des preuves suivantes :

Preuves d'heures de travail à titre de salarié(e)	Preuves d'heures de travail à titre d'employeur(-euse)
<ol style="list-style-type: none"> 1. Une ou plusieurs fiches d'heures de travail prouvant au moins 750 heures de travail dans des tâches correspondant à une occupation (voir la <i>Fiche d'heures de travail du ou de la salarié(e)</i> à la suite du présent formulaire), avec la section 6 signée par le ou la responsable de l'entreprise pour laquelle vous avez effectué les tâches; 2. Des preuves de rémunération pour valider chacune des fiches d'heures de travail (relevés de paie, feuillets d'impôt T4, relevés 1 ou relevés d'emploi). Pour chacune des années où vous souhaitez faire reconnaître des heures de travail, vous devez fournir des preuves de rémunération qui correspondent au nombre d'heures que vous soumettez. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pour chacune des années où vous souhaitez faire reconnaître des heures, présenter des photocopies des documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> – L'avis de cotisation détaillé émis par l'Agence du revenu du Canada, ou – Pour le ou la propriétaire d'une entreprise individuelle : la déclaration de revenus provinciale, incluant les revenus d'entreprise, et l'avis de cotisation provinciale, – Pour l'actionnaire, l'administrateur(-trice) d'une entreprise ou l'associé(e) au sein d'une entreprise : la déclaration de revenus des sociétés (CO-17) et l'avis de cotisation provinciale; 2. Une ou plusieurs fiches d'heures de travail : indiquer les informations pour chaque contrat (voir la <i>Fiche d'heures de travail de l'employeur(-euse)</i> à la suite du présent formulaire); 3. Pour chaque contrat, fournir une preuve qui démontre l'exécution des travaux (ex. : facture, contrat signé, lettre du donneur d'ouvrage).

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE

Veillez réécrire vos informations nous permettant de vous identifier pour la suite du présent formulaire.

N° de client(e) à la CCQ ou no d'assurance sociale*	Nom*	Prénom*
---	------	---------

2. DOCUMENTS REQUIS POUR LA DEMANDE DE CERTIFICAT DE COMPÉTENCE (SUITE)

Vous devez fournir des photocopies. Si vous fournissez des documents originaux, ceux-ci ne vous seront pas retournés.

Si vos documents sont rédigés dans une autre langue que le français, veuillez les fournir et joindre une traduction professionnelle en français. Vous ne pouvez transmettre de version anglaise que si vous êtes admissible aux exemptions prévues par la Charte de la langue française. Pour obtenir plus d'informations, visitez le site Web de l'Office québécois de la langue française, au www.oqlf.gouv.qc.ca.

La CCQ se réserve le droit de demander tout document supplémentaire jugé pertinent. Notez cependant qu'il est de votre responsabilité de fournir des preuves suffisamment précises et qu'il n'appartient pas à la CCQ d'effectuer des démarches visant à parfaire les informations que vous lui fournissez.

3. CONSENTEMENT DE LA PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE

Je comprends que le calcul des heures démontrées dans la présente ne vise que la demande de délivrance de certificat de compétence occupation. Dans le cas où ma demande serait acceptée, ce calcul n'aura aucun impact sur mon taux de salaire.

Signature de la personne qui fait la demande*

Date (AAAA-MM-JJ)

4. PAIEMENT DES FRAIS DE 100 \$

Payé par <input type="checkbox"/> Employeur <input type="checkbox"/> Salarié(e) <input type="checkbox"/> Argent au compte	Mode de paiement <input type="checkbox"/> Comptant <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Mandat-poste <input type="checkbox"/> Carte de crédit	
N° de carte crédit	<input type="checkbox"/> Visa <input type="checkbox"/> Mastercard	Date d'expiration
Nom du ou de la détenteur(-trice) de la carte de crédit	Signature du ou de la détenteur(-trice) de la carte de crédit*	

5. DÉCLARATION ET AUTORISATION DE LA PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE

Je déclare que tous les renseignements indiqués précédemment sont exacts. J'autorise la Commission de la construction du Québec (CCQ) à vérifier l'authenticité de mes déclarations et la validité des documents soumis auprès des organismes concernés ainsi que la validation de mes sanctions scolaires auprès du ministère de l'Éducation, à des fins d'analyse, en vue de la délivrance d'un certificat de compétence, d'une exemption à détenir un certificat de compétence ou d'un certificat d'enregistrement, de l'admissibilité à l'examen de qualification, de reconnaissance d'heures à l'apprentissage, de reconnaissance de qualification professionnelle ou d'admission à une activité de formation en vertu du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction. À ces fins, j'autorise expressément les organismes concernés à transmettre à la CCQ une copie des documents que j'ai fournis au soutien de ma demande.

Je comprends qu'une fausse déclaration de ma part, la falsification d'un document ou l'usage de tout document falsifié pour la délivrance d'un certificat de compétence, d'une exemption, d'un certificat d'enregistrement, d'une mesure au bénéfice de la diversité de la main-d'œuvre, pour l'admissibilité à l'examen et/ou le classement dans l'apprentissage constituent une infraction qui pourrait entraîner son annulation de même que des poursuites pénales en vertu de l'article 119.1 ou 122, paragraphe 4 de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (RLRQ, chap. 20).

La présente autorisation ou une copie de celle-ci sont valides tant que durera l'étude de ma demande ou que je serai détenteur d'un certificat de compétence, d'une exemption ou d'un certificat d'enregistrement valide délivré ou renouvelé par la CCQ.

Signature de la personne qui fait la demande*

Date (AAAA-MM-JJ)

Veillez retourner votre dossier (formulaire avec les pièces justificatives s'il y a lieu), à l'adresse ci-dessous.

Commission de la construction du Québec
Comité d'étude – dossier salarié(e)
Case postale 2010, succursale Chabanel
Montréal (Québec) H2N 0C3

FICHE D'HEURES DE TRAVAIL DU OU DE LA SALARIÉ(E)

Remplissez autant de fiches que nécessaire pour démontrer l'ensemble des heures de travail que vous souhaitez faire reconnaître. Il est aussi possible de soumettre une lettre de l'employeur qui atteste les mêmes éléments que cette fiche.

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

1. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE

N° de client(e) à la CCQ ou n° d'assurance sociale*	Métier ou spécialité pour lequel vous désirez faire reconnaître des heures
Nom*	Prénom*

2. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise		N° d'employeur à la CCQ (si disponible)		
N° de téléphone principal		Nom et fonction de la personne responsable de l'entreprise		
N°	Rue	N° de bureau ou de local	Case postale	
Ville		Province	Pays	Code postal

3. SOMMAIRE DES HEURES TRAVAILLÉES PAR ANNÉE NON DÉCLARÉES À LA CCQ (AU RAPPORT MENSUEL)

Pour chacune des années où vous souhaitez faire reconnaître des heures d'expérience, vous devez fournir des preuves de rémunération qui correspondent au nombre d'heures que vous soumettez. Les preuves les plus communes sont les relevés de paie, les feuillets d'impôt T4 et les relevés 1.

Année	Année	Année	Année	Année
Total des heures pour cette année	Total des heures pour cette année	Total des heures pour cette année	Total des heures pour cette année	Total des heures pour cette année

4. DESCRIPTION DES TYPES DE CHANTIERS

Les heures reconnues doivent avoir été accomplies sur un chantier non assujéti à la loi R-20 (aussi bien au Québec qu'à l'extérieur). Vous devez inscrire tous les types de chantiers relatifs aux heures travaillées dans la fiche. Une description sommaire est conseillée (ex. : rénovation de logements, construction de trottoirs pour une municipalité, réparation des bâtiments de l'employeur, usine, construction industrielle dans une province autre que le Québec).

<input type="checkbox"/> Résidentiel	Précisez le type de bâtiment et la nature des travaux : _____
<input type="checkbox"/> Institutionnel et commercial	Précisez : _____
<input type="checkbox"/> Industriel	Précisez : _____
<input type="checkbox"/> Génie civil et voirie	Précisez : _____
<input type="checkbox"/> Autre	Précisez : _____

5. DESCRIPTION DES TÂCHES

Décrivez les tâches effectuées sur les chantiers et le pourcentage des heures consacrées à chaque tâche (total de 100 %). Les tâches détaillées de chaque métier ou spécialité sont définies à l'annexe A du *Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction*, chap. R-20, r. 8.

Description détaillée de la tâche	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche

Si vous avez utilisé de la machinerie pour accomplir ces tâches, veuillez fournir la marque, le modèle et, s'il y a lieu, la capacité de levage de la machinerie utilisée :

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE

Veillez réécrire vos informations nous permettant de vous identifier pour la suite du présent formulaire.

N° de client(e) à la CCQ ou n° d'assurance sociale*

Nom*

Prénom*

6. SIGNATURE ET ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE

Je déclare que tous les renseignements indiqués précédemment sont exacts.

Signature de la personne responsable de l'entreprise*

Date (AAAA-MM-JJ)

7. SIGNATURE DE LA PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE

Je déclare que tous les renseignements indiqués précédemment sont exacts. Je comprends qu'une fausse déclaration de ma part, la falsification d'un document ou l'usage de tout document falsifié pour la délivrance d'un certificat de compétence, d'une exemption, d'un certificat d'enregistrement, d'une mesure au bénéfice de la diversité de la main-d'œuvre, pour l'admissibilité à l'examen et/ou le classement dans l'apprentissage constituent une infraction qui pourrait entraîner son annulation de même que des poursuites pénales en vertu de l'article 119.1 ou 122, paragraphe 4 de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (RLRQ, chap. 20).

Signature de la personne qui fait la demande*

Date (AAAA-MM-JJ)

FICHE D'HEURES DE TRAVAIL DE L'EMPLOYEUR(-EUSE)

Remplissez autant de fiches que nécessaire pour démontrer l'ensemble des heures de travail que vous souhaitez faire reconnaître. Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

1. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE

N° de client(e) à la CCQ ou n° d'assurance sociale*	Métier ou spécialité pour lequel vous désirez faire reconnaître des heures
Nom*	Prénom*

2. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise		N° d'employeur à la CCQ (si disponible)	
N° de téléphone principal		Nom et fonction de la personne responsable de l'entreprise	
N°	Rue	N° de bureau ou de local	Case postale
Ville	Province	Pays	Code postal

3. DESCRIPTION DES TYPES DE CHANTIERS

Les heures reconnues doivent avoir été accomplies sur un chantier non assujéti à la loi R-20 (aussi bien au Québec qu'à l'extérieur). Vous devez inscrire tous les types de chantiers relatifs aux heures travaillées dans la fiche. Une description sommaire est conseillée (ex. : rénovation de logements, construction de trottoirs pour une municipalité, réparation des bâtiments de l'employeur, usine, construction industrielle dans une province autre que le Québec).

<input type="checkbox"/> Résidentiel	Précisez le type de bâtiment et la nature des travaux : _____
<input type="checkbox"/> Institutionnel et commercial	Précisez : _____
<input type="checkbox"/> Industriel	Précisez : _____
<input type="checkbox"/> Génie civil et voirie	Précisez : _____
<input type="checkbox"/> Autre	Précisez : _____

4. DESCRIPTION DES TÂCHES

Décrivez les tâches effectuées sur les chantiers et le pourcentage des heures consacrées à chaque tâche (total de 100 %). Les tâches détaillées de chaque métier ou spécialité sont définies à l'annexe A du *Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction*, chap. R-20, r. 8.

Description détaillée de la tâche	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche
Description détaillée de la tâche	Pourcentage des heures consacrées à cette tâche

Si vous avez utilisé de la machinerie pour accomplir ces tâches, veuillez fournir la marque, le modèle et, s'il y a lieu, la capacité de levage de la machinerie utilisée :

